



LYCÉE CLAUDEL

L'école française internationale
d'Ottawa



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Dossier suivi par :

Alain Saborit

Directeur des opérations

operations@claudel.org

Tel : (1) 613-733-8522 poste 667

Ottawa, le 30 août 2019

Référence : *G:\Drive partagés\3-Politiques et
procédures\Opérations\Stationnements\Stationnements_modalites_inscription.do
cx*

Objet : **Procédures de stationnement au Lycée Claudel**

La sécurité des usagers du Lycée Claudel est notre priorité absolue. Le Lycée Claudel a commandité et établi un diagnostic de la sécurité dans et aux abords de l'établissement en associant les services de l'ambassade de France, un prestataire spécialisé ainsi que les autorités locales.

Il est ressorti de cette étude une problématique importante et de nombreux risques liés au stationnement dans l'école rendant indispensable de réglementer et de contrôler plus étroitement l'accès au stationnement de l'école. Vous trouverez ci-après le nouveau plan de circulation du Lycée Claudel qui permettra à la fois de mieux protéger les enfants aux abords de l'école mais également de fluidifier l'accès à notre établissement.

Pour nous assurer de la bonne application de ce règlement, le Lycée a délégué le contrôle du respect des règles et des procédures relatives au stationnement à la firme de sécurité Toersa qui est, de ce fait, habilitée par la ville d'Ottawa à émettre des amendes de stationnement.

Nous sommes à votre disposition pour toute demande de précision et nous vous remercions par avance pour le respect de ce règlement.

Établissement ontarien homologué par le ministère de l'Éducation nationale
1635, Place Lycée, Ottawa (Ontario) K1G 0E5 | Tél. : 613-733-8522

www.claudel.org





LYCÉE CLAUDEL

L'école française internationale
d'Ottawa

ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ

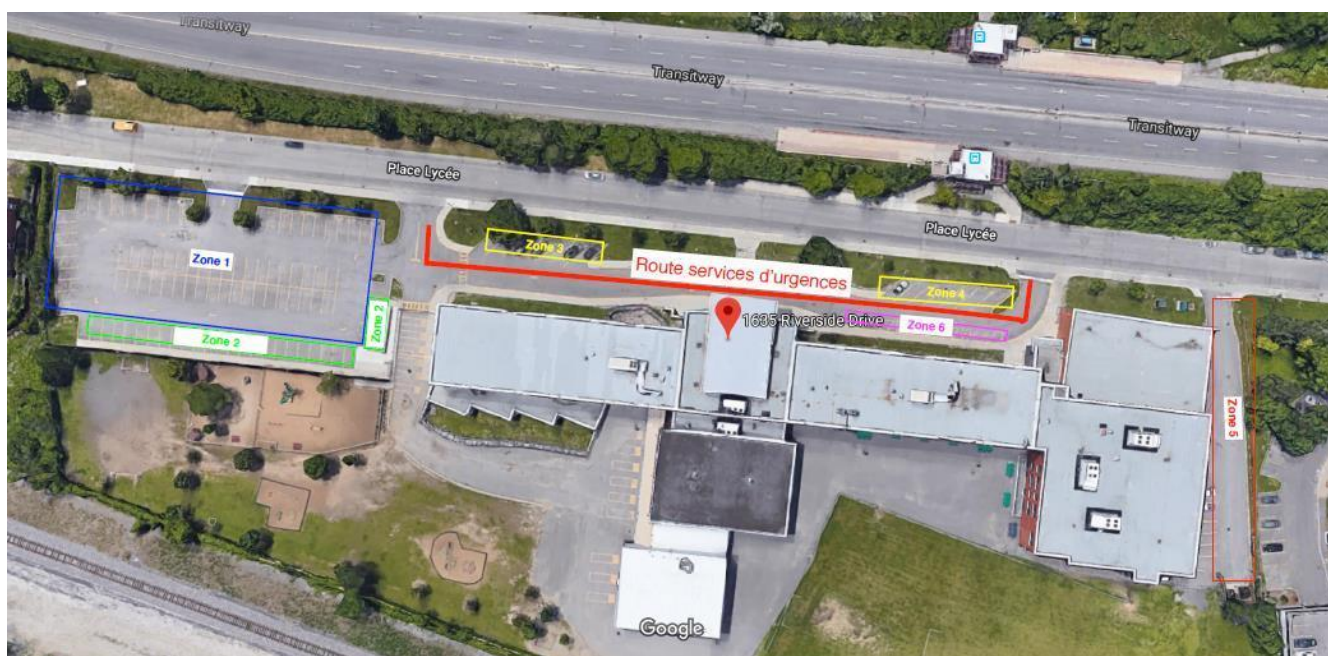


aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Principe général

- Les aires de stationnement sont réparties en 6 zones
- Les personnels, les parents et les visiteurs doivent enregistrer leurs véhicules auprès de l'établissement afin de bénéficier du droit de stationner



Période d'inscription : Mardi 3 septembre 2019 au vendredi 13 septembre 2019 (16h)

Début de la surveillance officielle : Vendredi 13 septembre 2019 (16h)

Pour effectuer votre inscription, veuillez vous référer à la rubrique « Aires de stationnement » sur le site du Lycée : <http://www.claudel.org/vi-lycee-claudel/reglement-interieur/>

À noter :

- Les stationnements handicapés sont exclusivement réservés aux handicapés et ceci en tout temps et dans n'importe quelle zone.
- Il est de la responsabilité de chaque usager de s'assurer de maintenir à jour la bonne plaque d'immatriculation ainsi que les informations dans le logiciel de gestion du stationnement.
- Chaque autorisation est limitée à une zone établie, il est très important de la respecter en tout temps.

Établissement ontarien homologué par le ministère de l'Éducation nationale
1635, Place Lycée, Ottawa (Ontario) K1G 0E5 | Tél. : 613-733-8522

www.claudel.org





Description des zones

Zone 1 : En bleu sur le plan

- De minuit à 15h, la zone 1 est exclusivement réservée aux personnels.
- De 15h à minuit, elle est ouverte à tous les parents et les visiteurs, sans enregistrement préalable

Zone 2 : En vert sur le plan

- De 7h30 à 9h et de 15h à 18h (du lundi au vendredi), les parents de maternelle peuvent stationner leur véhicule enregistré
- De 9h à 15h, les personnels peuvent stationner leur véhicule enregistré

Zone 3 et 4 : En jaune sur le plan

- Tous les parents et les visiteurs peuvent stationner sans enregistrer leur véhicule pour une durée maximale de 10 minutes
- Au-delà des 10 minutes, le stationnement est autorisé après l'enregistrement du véhicule comme visiteur

Zone 5 : En orange sur le plan

- Cette zone est réservée aux livraisons et aux fournisseurs
- Les véhicules identifiés (lettrés) commerciaux n'ont pas besoin d'enregistrement
- Les livraisons en cours ne nécessitent pas d'enregistrement
- Tout autre véhicule doit être enregistré pour cette zone dans un délai de 10 minutes

Zone 6 : En rose sur le plan

- Cette zone est strictement réservée aux autobus scolaires

Route de services d'urgence : En rouge sur le plan

- Sur la route des services d'urgence, aucun stationnement n'est autorisé.
- Le dépôt de passager est toléré à condition que le conducteur reste dans la voiture en tout temps et libère la place dès que la personne accompagnée a quitté le véhicule. Veuillez noter que cette route est sur la propriété du lycée mais qu'elle est gérée et contrôlée par les règlements de la ville d'Ottawa relatifs aux services d'urgences.





Quand enregistrer un véhicule ?

Parents de maternelle

- Vous allez recevoir un lien pour enregistrer votre véhicule et vous permettre d'utiliser la zone 2 de 7h30 à 9h et de 15h à 18h (du lundi au vendredi).
- De 9h à 15h, si vous prévoyez de rester plus de 10 minutes, l'enregistrement est nécessaire en tant que visiteur à l'accueil du Lycée.

Tous les autres parents

- De 7h30h à 15h, vous pouvez stationner votre véhicule dans les zones 3 et 4.
- Si vous prévoyez de rester plus de 10 minutes, l'enregistrement est nécessaire en tant que visiteur à l'accueil du Lycée.
- De 15h à minuit, vous pouvez stationner dans la zone 1 sans enregistrement

Personnels du Lycée

- Vous avez accès à la zone 1 en tout temps avec enregistrement préalable
- Vous avez accès à la zone 2 de 9h à 15h avec enregistrement préalable

En cas de besoin (sorties scolaires, événements spéciaux, bénévoles, mobilité réduite, etc.), un parent peut faire une demande d'enregistrement via notre site internet pour recevoir une autorisation de stationnement en indiquant la zone souhaitée.

En cas de doute, utilisez les stationnements des zones 3 et 4 et rendez-vous à l'accueil pour plus d'information.

Pour plus d'information, contactez Alain Saborit, directeur des opérations, à operations@claudel.org.

Le proviseur,

Philippe Courjault

